

# Communiqué



Aulnay-sous-Bois, le 14 décembre 2012

## **La ville d'Aulnay-sous-Bois invite l'ensemble des promoteurs et des bailleurs, qui investissent sur la ville, à signer une charte de la construction durable**

**Mardi 18 décembre à 9h  
à l'Hôtel de Ville d'Aulnay-sous-Bois**

Pour faire d'Aulnay-sous-Bois une ville exemplaire en matière de qualité des constructions neuves et pour un meilleur confort de vie de ses habitants actuels et futurs, l'exécutif municipal a souhaité établir un partenariat avec les promoteurs et les bailleurs sociaux par la mise en place d'une charte des constructions durables.

La charte, approuvée lors du Conseil Municipal du 18 octobre 2012, a pour objet de fixer un ensemble d'engagements permettant de favoriser la construction durable dans le respect de l'environnement, en tenant compte du contexte urbain dans lequel sont réalisés les projets.

Objectifs de la charte :

1. Intégrer le bâtiment dans son milieu
2. Concerter la population impactée par les projets
3. Préserver le cadre de vie des riverains
4. Opter pour une densité de constructions adéquates
5. Permettre une mixité fonctionnelle, sociale et territoriale
6. Proposer un meilleur confort d'usage aux futurs occupants
7. Construire des projets performants dans l'utilisation et la gestion des ressources (opérations de type BBC *Bâtiment Basse Consommation*, voire des constructions passives à énergies positives)
8. Elaborer des projets évolutifs
9. Organiser un chantier exemplaire en respectant l'environnement et le voisinage

HÔTEL DE VILLE

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – BP56 – 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX – TEL : 01 48 79 63 63 – FAX : 01 48 79 63 09 – Web : [www.aulnay-sous-bois.fr](http://www.aulnay-sous-bois.fr)